



Communiqué de presse

Fédération nationale des Communes forestières
Association des maires ruraux de France

20 juillet 2022

La nécessité du renforcement des services publics forestiers pour des forêts en péril

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) alertent de nouveau l'État sur l'urgence de renforcer les services publics forestiers.

Au vu des dramatiques feux de forêt en cours, les deux associations d'élus cosignataires rappellent l'importance du rôle des forêts qui figurent parmi les aménités rurales les plus importantes. Elles sont à la fois des espaces de biodiversité, de loisirs, qui participent à la souveraineté économique du pays et aux solutions pour lutter contre le changement climatique. Les arbres sont des pompes à carbone qui permettent de réduire les émissions de CO₂ en stockant le carbone dans les sols, dans les racines et dans les produits finis en bois et de protéger la ressource en eau.

Les forêts ne pourront jouer pleinement ce rôle que si on les protège. L'action publique doit prendre davantage en compte les enjeux liés à ces espaces. Pour les protéger, il est essentiel d'assurer une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. **La FNCOFOR et l'AMRF ont ainsi toujours demandé que la question du service public soit débattue avec l'Etat en déployant les moyens nécessaires, avec un nombre suffisant de professionnels sur le terrain.**

Les évènements aujourd'hui montrent la nécessité d'avoir des services publics forestiers forts. Or, ceux-ci sont de plus en plus en tension et il est inenvisageable dans ces circonstances de réduire encore les effectifs de l'Office National des Forêts (ONF) comme le prévoit le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF. Près de 500 postes à l'ONF devraient être supprimés dans les années à venir.

Les maires sont directement impliqués. Ils ont un rôle primordial dans ces écosystèmes, à la fois garants de l'intérêt général, protecteurs de la biodiversité et à l'interface de toutes les politiques publiques. Ils doivent pouvoir être accompagnés par des agents de terrain compétents afin d'aménager leur territoire, pouvoir assurer leur mission de sécurité et de prévention des risques tout en étant acteurs du développement économique de la filière forêt-bois et de la transition énergétique.

En France, la forêt est placée sous la protection de la Nation. Nos deux associations demandent donc à l'État de prendre ses responsabilités et d'assumer son rôle de garant de la préservation de nos forêts avec un investissement sur le long terme et d'accorder les moyens humains nécessaires aux élus pour faire face à tous ces enjeux.

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association qui représente plus de 12000 propriétaires de forêts et les milliers de communes impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.

Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.